

## «Rafale Papers»: les documents qui font trembler l'Inde et la France

PAR YANN PHILIPPIN  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 9 AVRIL 2021

Après que Dassault et Thales ont versé des millions de commissions occultes à un intermédiaire poursuivi pour blanchiment, les industriels ont obtenu que les clauses anticorruption soient retirées des annexes à l'accord sur les Rafale signé en septembre 2016 par Jean-Yves Le Drian.

New Delhi, 26 mars 2019. L'Enforcement Directorate, la puissante agence indienne de lutte contre le blanchiment d'argent, arrête un influent intermédiaire en armements : Sushen Gupta. Placé en détention provisoire, il est libéré sous caution deux mois plus tard et mis en examen pour « blanchiment » dans un scandale de corruption qui empoisonne l'Inde depuis 2013 : le « Choppergate », un contrat à 550 millions d'euros portant sur l'achat d'hélicoptères au groupe italo-britannique AgustaWestland.

Plusieurs protagonistes de l'affaire ont certes été blanchis par la justice italienne, mais en Inde, l'enquête est toujours en cours. Sushen Gupta et d'autres intermédiaires ont touché plus de 50 millions d'euros de commissions *offshore* d'AgustaWestland, sous couvert de « prestations informatiques » surfacturées. Selon l'acte d'accusation, ils sont soupçonnés d'en avoir reversé à « des hommes politiques, des bureaucrates et des fonctionnaires du gouvernement ».

En traquant les fonds occultes d'AgustaWestland, les agents de l'Enforcement Directorate ont découvert que Sushen Gupta a aussi « touché des commissions » pour influencer l'attribution « d'autres marchés

*militaires* ». L'argent a transité par les mêmes sociétés-écrans et on retrouve les mêmes contrats informatiques douteux que dans l'affaire des hélicoptères.



Sushen Gupta à New Delhi devant les locaux de l'Enforcement Directorate, l'agence antiblanchiment indienne, le 30 mars 2019. © Press Trust India (PTI)

L'un de ces « autres marchés », non mentionné dans l'acte d'accusation, est politiquement explosif. Il s'agit, selon nos informations, du méga-contrat d'État à État à 7,8 milliards d'euros sur la vente de 36 chasseurs Rafale de Dassault Aviation conclu en 2016 sous la présidence de François Hollande.

« Puisque ces commissions relatives à d'autres marchés ne concernent pas la présente enquête » sur les hélicoptères, des « investigations distinctes seraient entreprises » sur ces faits nouveaux, écrit l'Enforcement Directorate dans son acte d'accusation à l'encontre de Sushen Gupta le 20 mai 2019.

Toujours en 2019, les médias indiens **Cobrapost** puis **Economic Times** dévoilent les premiers documents montrant les liens entre Dassault, Sushen Gupta et la vente des Rafale.

Pourtant, deux ans plus tard, il n'y a aucun signe visible montrant que l'agence antiblanchiment indienne aurait ouvert une enquête distincte sur les avions français. Contacté à sujet, l'Enforcement Directorate n'a pas répondu.



Cérémonie de signature de l'accord préliminaire sur la vente des 36 Rafale à l'Inde, le 25 janvier 2016 à New Delhi. A l'arrière-plan, le président français François Hollande (à gauche) et le premier ministre indien Narendra Modi. Au premier plan, le ministre de la défense Jean-Yves Le Drian (à gauche) et son homologue indien Manohar Parrikar. © Prakash Singh / AFP

L'affaire a-t-elle été enterrée en Inde, comme elle l'a été en France (*lire ici et là*) ? Le sujet est en tout cas très sensible, étant donné l'implication d'un très proche du premier ministre indien, l'ultranationaliste Narendra Modi (*lire ici*).

Les agents de l'Enforcement Directorate ont pourtant, grâce à des témoins, des perquisitions et des commissions rogatoires internationales, accumulé une masse de documents sur Sushen Gupta : témoignages, courriels, fichiers informatiques, relevés bancaires, agendas, notes manuscrites...

Mediapart s'est procuré de nombreux documents confidentiels issus du dossier d'enquête de l'Enforcement Directorate qui éclairent de façon inédite les coulisses de la vente des Rafale.

Alors que l'Inde est **secouée depuis plusieurs jours** par les deux premiers volets de notre enquête, nos révélations risquent de semer un peu plus encore le trouble et nourrir ceux qui soupçonnent depuis des années, sans réussir à le documenter, un vaste scandale de corruption.

Selon nos documents, Dassault et son partenaire Thales, qu'il contrôle à parité avec l'État, ont versé à Sushen Gupta des millions d'euros de commissions occultes à la faveur de contrats informatiques apparemment surfacturés et de discrètes sociétés

*offshore*. À quoi s'ajoute le contrat à 1 million pour l'achat de maquettes de Rafale révélé dans le **premier volet** de notre enquête.

L'intermédiaire arrosé par Dassault et Thales a bien travaillé : en 2015, en pleine négociation du contrat Rafale, il s'est procuré des documents confidentiels issus du ministère de la défense sur l'activité de l'équipe de négociateurs indiens. Sushen Gupta avait des « *données sensibles qui auraient dû rester exclusivement en possession du ministère de la défense* », indique l'acte d'accusation.

On ignore comment l'intermédiaire, qui n'a pas répondu à Mediapart, a accompli un tel exploit. Dans un argumentaire rédigé trois ans plus tôt et manifestement destinée à Dassault, Sushen Gupta s'était montré très explicite : « *Je ne peux pas m'arrêter, c'est trop tard. [...] Je dois de l'argent et des promesses à des gens. [...] Des gens en fonction demandent de l'argent. [...] Si on ne paye pas, ces gens vont nous mettre en prison.* »

#### • La France a eu la peau des clauses anticorruption

Au vu de ces éléments découverts par les enquêteurs indiens, on comprend mieux pourquoi deux membres de l'équipe Rafale, Dassault et le missilier MBDA, ont bataillé pour obtenir le retrait des clauses anticorruption des annexes à l'accord intergouvernemental, signé et négocié par l'actuel ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, à l'époque ministre de la défense de François Hollande.



Jean-Yves Le Drian, alors ministre de la défense (à gauche) et Éric Trappier, PDG de Dassault Aviation (au centre), à la suite de la signature du contrat des Rafale à New Delhi le 23 septembre 2016. © Dassault Aviation

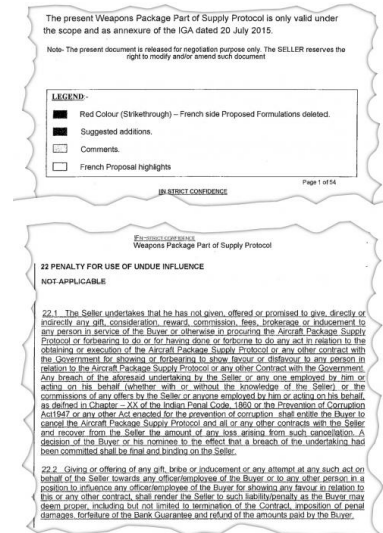
Ces clauses auraient pu causer de coûteux problèmes aux industriels. Elles prévoient que l'Inde peut casser le contrat et/ou se faire indemniser, non seulement en cas de corruption, mais aussi pour sanctionner le

simple fait d'avoir payé un agent pour « *faciliter ou recommander* » le vendeur auprès de politiques et fonctionnaires indiens.

Le ministère de la défense indien est pourtant tenu d'insérer ces clauses, en vertu de sa **procédure officielle d'achat**. Mais la « Team Rafale » n'en veut pas.

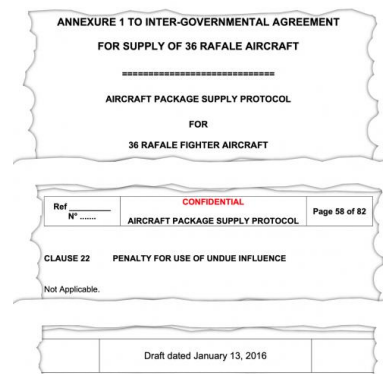
En juillet 2015, dans un projet d'annexe à l'accord sur l'armement des avions (le contrat avec MBDA), les Français écrivent que chacun des deux dispositifs

anticorruption n'est « *pas applicable* ». Mais les Indiens ont barré ces mentions et réintroduit les clauses (*voir notre document ci-dessous*).



© Document Mediapart

Six mois plus tard, nouvelle offensive. Dans l'annexe sur la fourniture des avions (le contrat avec Dassault), proposée par les Français le 13 janvier 2016, les deux clauses anticorruption portent de nouveau la mention « *non applicable* » (*lire ci-dessous*).



Selon *The Hindu*, l'Inde n'a approuvé le retrait de ces clauses qu'en septembre 2016, juste avant la signature, lors d'une réunion présidée par le ministre de la défense.

Son homologue français de l'époque, Jean-Yves Le Drian, a-t-il lui aussi approuvé ce retrait des dispositifs anticorruption ? Est-il possible qu'il n'en ait pas été informé ? « *En aucun cas nous ne validons les informations dont vous faites état* »,

nous a répondu la porte-parole de l'actuel ministre des affaires étrangères, ajoutant que « *l'accord intergouvernemental [...] porte sur les seules obligations du gouvernement français de s'assurer de la livraison et de la qualité* » des Rafale.

Certes, mais dans un marché passé entre deux États, les contrats sont juridiquement des annexes de l'accord intergouvernemental. Et le cœur des négociations était piloté, sous l'autorité directe de Jean-Yves Le Drian, par une équipe de onze personnes, dont huit gradés de la Direction générale de l'armement (DGA) et de l'armée de l'air, deux représentants de Dassault et un de MBDA.

Interrogé, le ministère des armées dit n'avoir « *aucun commentaire supplémentaire à ajouter* » à la réponse que nous a faite M. Le Drian. « *MBDA n'a pas pour habitude de commenter les négociations sur les contrats* », nous a répondu le fabricant de missiles. Dassault s'est refusé à tout commentaire, à ce sujet comme sur le reste (*lire notre Boîte noire*).

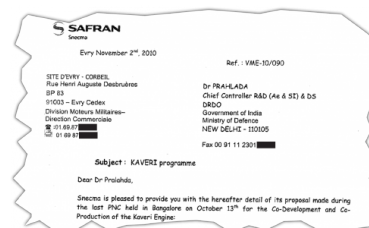
François Hollande, président de la République à l'époque, nous a répondu qu'il n'a « *à aucun moment été informé de ces éléments de négociation* », et qu'il n'a donc « *pas pu approuver un éventuel retrait de telles clauses* » anticorruption.

#### • Commissions occultes et contrats surfacturés

Pourquoi les industriels voulaient-ils s'en débarrasser ? Pour le comprendre, il faut s'intéresser à l'agent trouble de Dassault et Thales. De nationalité américaine, Sushen Gupta est issu d'une famille indienne dont les membres œuvrent comme intermédiaires dans l'aéronautique et la défense depuis trois générations. Sushen et son frère ont appris le métier avec leur père, Dev Gupta, aujourd'hui retiré des affaires.

Leur cabinet de conseil, Indian Avitronics, travaille pour de nombreux poids lourds de l'aéronautique et de la défense, dont plusieurs groupes français. C'est le cas de Safran, qui fabrique notamment les moteurs des Rafale (*notre document*). L'équipementier français a

versé 1,2 million d'euros entre 1997 et 2003 à une société suisse des Gupta. Interrogé par Mediapart, Safran s'est refusé à tout commentaire.



Comme le montre ce document issu des archives de l'intermédiaire Sushen Gupta, il a conseillé en 2010 Snecma, la division moteurs de Safran, au sujet du projet de coréaliser avec l'Inde le moteur pour avions de chasse Kaveri. © Document Mediapart

Sushen Gupta est réputé pour son réseau politique et militaire. Il se vantait en 2007 auprès d'un client, un grand grand groupe aéronautique occidental, d'avoir activé ses « *contacts à tous les niveaux* » du gouvernement indien. L'intermédiaire « *avait à l'avance des informations sur les futurs besoins de l'armée de l'air indienne, qui n'étaient pas dans le domaine public* », souligne l'acte d'accusation.

Dassault et Thales ont payé fort cher pour profiter de son savoir-faire. Ils ont embauché Sushen Gupta au tout début des années 2000, pile au moment où l'Inde a annoncé vouloir acheter 126 avions de chasse. Selon des documents versés au dossier d'enquête indien, les deux industriels lui ont versé des millions d'euros pendant les quinze années de bataille pour décrocher le contrat.



Patrice Caine, PDG du groupe français d'électronique de défense Thales depuis décembre 2014. © Thales

Le problème, c'est que cet argent n'a pas été payé au cabinet de conseil indien des Gupta, mais sous forme de commissions occultes à des sociétés *offshore*, parfois justifiées par des contrats à la réalité douteuse. Selon l'acte d'accusation, Thales commandait des « *rapports sur des sujets divers* » aux Gupta, mais versait l'argent à une société-écran immatriculée

à Dubaï, sans bureaux ni salariés, contrôlée par l’avocat de la famille. Selon un tableur comptable de Sushen Gupta, l’électronicien français aurait versé 2,4 millions d’euros par ce canal, rien que pour la période 2004-2008. Interrogé, Thales s’est refusé à tout commentaire.

Pour toucher l’argent de Dassault, Sushen Gupta a utilisé la même combine que dans l’affaire des hélicoptères qui lui vaut d’être mis en examen en Inde. Il s’appuyait sur une société de services informatiques indienne, IDS, où travaillait un membre de sa famille. IDS obtenait des contrats manifestement surfacturés avec Dassault, et devait en échange payer discrètement l’intermédiaire.

Un dirigeant d’IDS a indiqué sur procès-verbal que c’est un certain « Pierre », de chez Dassault, qui lui a donné l’ordre de verser les commissions à Interstellar, une société boîte aux lettres à l’île Maurice. Un document interne de Dassault (*ci-dessous*) montre que l’avionneur avait passé pour 2 millions d’euros de commandes à IDS en 2004, sur un total prévu de 6,6 millions. IDS a reversé 900000 euros à Interstellar entre 2002 et 2005.

Document interne de Dassault Aviation détaillant les commandes et les paiements au fournisseur informatique indien IDS. © Document Mediapart

Le circuit a ensuite été modifié. Un dirigeant d’IDS a raconté aux enquêteurs qu’à partir de 2004 l’avionneur s’est mis à acheter les prestations informatiques à la société singapourienne Interdev, présentée comme « l’intégrateur système de Dassault en Asie ». En réalité, c’était une société-écran sans activité réelle, administrée par un prête-nom des Gupta aujourd’hui en fuite en Afrique du Sud.

Interdev se chargeait de payer les prestations informatiques à IDS, et reversait des commissions à Interstellar à l’île Maurice, sous couvert d’un contrat de sous-traitance à la réalité douteuse (*ci-dessous*). Ce document indique que « Dassault a donné à Interdev le droit de sous-traiter une partie de l’accord à Interstellar », une « société spécialisée dans l’informatique ». En réalité, la société mauricienne des Gupta était une coquille vide, aujourd’hui liquidée.

Selon un tableur comptable de la famille, l’entité « D », qui correspond au code habituellement utilisé par l’intermédiaire pour désigner Dassault, a payé 14,6 millions d’euros à Interdev à Singapour entre 2004 et 2013. Interdev n’a reversé que 2,6 millions d’euros à la société informatique indienne IDS, tandis que 11,9 millions sont partis chez Interstellar à l’île Maurice (*notre document ci-dessous*).

Tableur comptable de l’intermédiaire Sushen Gupta, qui recense les flux financiers de la société singapourienne Interdev. « IDS » est une société informatique indienne. « MRU » désigne la société offshore Interstellar, immatriculée à l’île Maurice. © Document Mediapart

Dassault a refusé de commenter. Sushen Gupta et IDS n’ont pas répondu.

Où ont atterri au final les millions de Dassault et Thales ? Même avec les tableurs comptables des Gupta, il est très difficile de suivre l’argent, ventilé entre les multiples coquilles *offshore* de la famille, immatriculées en Suisse, au Liechtenstein ou aux Émirats arabes unis.

Plusieurs millions ont été utilisés pour financer le confortable train de vie des Gupta (achat de deux Porsche pour 310 000 dollars, mariage à 150 000 dollars réglé en liquide...) ainsi que leurs investissements, notamment dans l’hôtellerie et l’immobilier.

Mais il y a aussi de nombreux versement à des individus, souvent désignés par des initiales, parfois par des codes comme « A34 ». Les enquêteurs indiens

de l'Enforcement Directorate ont aussi repéré de gros retraits d'argent liquide. L'un des employés d'Indian Avitronics, le cabinet de conseil aéronautique de la famille, a raconté sur procès-verbal que Sushen Gupta lui a fourni du cash, avec la mission de le livrer à des personnes dont il a « oublié le nom ».

L'agence indienne antiblanchiment soupçonne qu'une partie de l'argent aurait servi à « corrompre des officiels en Inde » au sujet de « plusieurs contrats militaires », selon l'acte d'accusation.

Le contrat des Rafale en fait-il partie ? C'est ce que suggère une note confidentielle retrouvée dans les archives numériques de l'intermédiaire.

• « Des gens en fonction demandent de l'argent »

Pour comprendre, il faut revenir en 2012. Le 31 janvier, Dassault remporte l'appel d'offres pour 126 avions. Mais ce n'est que le début. Il faut maintenant négocier et signer le contrat, dans un contexte politique tendu. En mars, le ministre de la défense a lancé une enquête interne sur les résultats de l'appel d'offres, après qu'un député eut affirmé que le Rafale a gagné alors qu'il était plus cher que le Typhoon d'Eurofighter.

L'un des points clés des négociations concerne l'obligation imposée par l'Inde à Dassault de reverser à des entreprises indiennes la moitié du montant du contrat, par exemple en achetant des composants d'avion.

HAL, le constructeur aéronautique public, doit assembler 108 des 126 Rafale en Inde. Côté secteur privé, Dassault a choisi comme partenaire principal Reliance Industries Ltd (RIL) du milliardaire Mukesh Ambani, qui n'a pourtant aucune expérience dans l'aéronautique. En février 2012, les deux groupes signent un accord en vue de créer une coentreprise indienne qui fournira des composants pour Dassault.

Sushen Gupta est à la manœuvre, et participe à la sélection des industriels indiens. Le 13 avril 2012, Interdev, sa société-écran à Singapour, rédige trois contrats de conseil avec Dassault, pour un total de

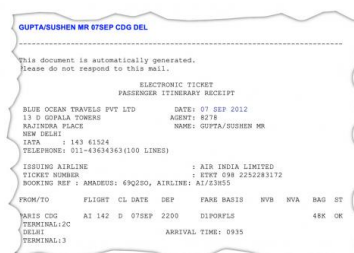
4 millions d'euros. Il s'agit de rédiger des études sur le marché de la défense et les partenaires potentiels (notre document).



© Document Mediapart

On ignore si ces contrats ont été signés. Selon un tableur comptable des Gupta, « D » a effectué un versement de 500 000 dollars à Inderdev cinq jours plus tard. Mais Suhen Gupta estime que ce n'est pas suffisant.

Il y a, dans les archives numériques de l'intermédiaire, un fichier Word qui contient un argumentaire manifestement destiné à Dassault. Le fichier a été modifié pour la dernière fois le 7 septembre 2012 à 7h22, et contient également un billet d'avion de Sushen Gupta pour un vol de Paris à New Delhi, qui décolle le même jour à 22 heures (ci-dessous).



Billet d'avion électronique de Sushen Gupta, qui est dans le même fichier qu'un argumentaire manifestement destiné à Dassault. © Document Mediapart

Ces éléments suggèrent que l'intermédiaire avait rendez-vous avec Dassault en région parisienne le 7 septembre 2012. Sushen Gupta était en colère : « Pour la première fois, je me demande pourquoi je fais ça. J'ai fait ce que vous vouliez [...] Quelle faute avons-nous commise ? [...] Nous sommes venus d'Inde pour avoir des réponses. »

La note suggère que les Gupta auraient distribué de l'argent à des officiels indiens, mais que Dassault n'aurait pas compensé ces paiements : « *Le risque est pris, vous avez un agent, on a payé, maintenant faites en sorte que tout soit légal et propre. [...] Pas d'argent, pas de décision. Vous êtes contents parce que j'ai dépensé de l'argent, et maintenant vous êtes fâchés parce que vous devez payer ? [...] Ce n'est pas le moment de nous disputer. Vous n'auriez pas dû commencer, maintenant vous devez finir.* »

**« Qu'ont fait les autres sociétés indiennes pour mériter le travail ? »**

La suite du document est encore plus explicite : « *Je ne peux pas m'arrêter maintenant, c'est trop tard, je dois de l'argent et des promesses à des gens. [...] Des gens en fonction demandent de l'argent. [...] Sushen [Gupta] a promis parce que vous avez promis. [...] Si on ne paie pas, ces gens vont nous mettre en prison et RIL [Reliance Industries Ltd – ndlr] va partir, et là on sera vraiment finis, le deal sera abandonné, comme l'a promis le RM [Raksha Mantri, le ministre de la défense – ndlr] devant le Parlement.* »



Extrait de la note du 7 septembre 2012 issue des archives de l'intermédiaire Sushen Gupta. © Document Mediapart

L'intermédiaire estime qu'il n'y a aucun risque : « *Le cash vient d'ailleurs et n'est pas connecté, alors où est le problème ?* » Il semble aussi suggérer à Dassault de demander une « *contribution* » à ses partenaires industriels indiens. « *Qu'ont fait les autres sociétés indiennes pour mériter le travail ?* »

Dassault s'est refusé à tout commentaire sur cette note et l'existence d'un éventuel rendez-vous avec Sushen Gupta le 7 septembre 2012. L'intermédiaire n'a pas répondu.

Une chose est sûre: Sushen Gupta est resté par la suite le conseil stratégique de Dassault. Et il a obtenu, trois ans plus tard, des documents confidentiels du

ministère de la défense sur la position des négociateurs indiens au sujet du contrat Rafale, qu'il n'aurait pas dû avoir.

**• L'intermédiaire a obtenu des documents secrets du ministère**

En cette année 2014, les négociations s'enlisent, notamment à cause de désaccords entre Dassault et l'entreprise publique HAL.

Le 12 mai 2014, le parti du Congrès perd les élections. Narendra Modi, chef du parti ultranationaliste hindou BJP, devient premier ministre. Dans une note à Dassault datée du 24 juin, Sushen Gupta évoque la possibilité d'une « *réunion avec le haut commandement politique indien* ». L'intermédiaire, manifestement bien renseigné, indique que le ministre de la défense devrait être remplacé « *fin juillet* ». Il le sera en novembre.



Livraison du premier Rafale au gouvernement indien le 8 octobre 2019 © Dassault Aviation

Le 10 avril 2015, à la suite d'une réunion à l'Élysée avec le président François Hollande, Narendra Modi annonce, à la surprise générale, une décision radicale. L'appel d'offres des 126 Rafale est annulé. Il veut acquérir 36 appareils fabriqués en France, dans le cadre d'un contrat d'État à État.

Les cartes sont brutalement rebattues. L'entreprise publique HAL est éjectée du deal. *Idem* pour le groupe Reliance Industries de Mukesh Ambani, remplacé par Reliance ADAG, détenu par son frère Anil Ambani, très proche du premier ministre (*lire nos enquêtes ici et là*).

Puisqu'il s'agit désormais d'un accord intergouvernemental, la négociation est menée entre les ministères de la défense, donc côté français sous

l'autorité de Jean-Yves Le Drian. Il y a, dans l'équipe de négociateurs, huit gradés du ministère, deux cadres de Dassault et un représentant du missilier MBDA.

L'un des points les plus brûlants porte sur le prix. Le 13 mai 2015, les Indiens réclament, conformément aux promesses de la France, que le tarif des Rafale soit le plus bas jamais accordé par Dassault. L'Inde a une carte maîtresse en main: en juillet 2014, le consortium européen Eurofighter, finaliste malheureux de l'appel d'offres, a tenté de revenir dans la course en proposant un rabais de 20%.

Très vite, c'est le clash. Après des calculs complexes, l'équipe de négociation indienne estime, en août 2015, que le juste prix est de 5,06milliards d'euros, armement compris (*notre document ci-dessous*). Mais en janvier 2016, Dassault réclame plus du double : 10,7milliards, et sans les missiles.

Version: 10 August 2015 CONFIDENTIAL

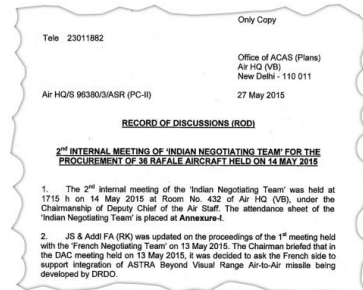
| SUMMARY OF BENCHMARK COSTS |          |
|----------------------------|----------|
| AWCRAFT PACKAGE (A)        | 4287.516 |
| WEAPON PACKAGE (B)         | 526.894  |
| TOTAL COST                 | 4814.380 |
| AMC FOR SIMULATORS (C)     | 87.249   |
| PRC FOR AIRCRAFT (D)       | 169.633  |
| GRAND TOTAL COST           | 5082.112 |

THE BENCHMARK ASSUMES BANK GUARANTEE BONDS BEING PROVIDED. IN CASE THE FRENCH GOVT PROVIDES A COMFORT LETTER FROM THEIR PM TO WAIVE OFF THE BONDS THEN IT MAY LEAD TO A REDUCTION OF 1.08% PER ANNUM OF THE AMOUNT OF THE BONDS. THE BENCHMARK ASSUMES THE PAYMENT AND DELIVERY SCHEDULES. ANY CHANGE IN THE PAYMENT AND DELIVERY SCHEDULES BY THE FRENCH SIDE WILL RESULT IN COMMENSURATE VARIATION IN THE BENCHMARK COST. THE BENCHMARK ASSUMES 50% OFFSETS AS IN THE ORIGINAL MMSCA RFP.

Résultat du calcul du juste prix d'achat des Rafale (&quot;benchmark coûts&quot;) effectué par l'équipe de négociation du ministère de la défense indien au 10 août 2015. © Document Mediapart

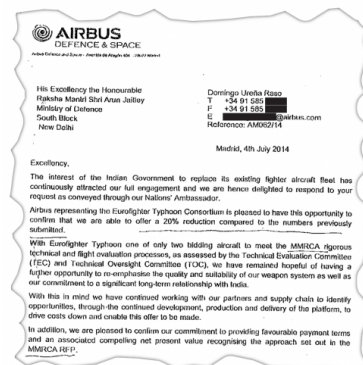
L'aide de Sushen Gupta s'est avérée précieuse pour le camp français. Selon nos informations, l'intermédiaire s'est procuré des documents confidentiels du ministère de la défense au sujet de cette guerre des prix : comptes-rendus de réunions de l'équipe de négociation indienne (*notre document ci-dessous*), argumentaire à servir aux Français, notes détaillées sur le calcul des prix et la méthodologie retenue. Sushen

Gupta a même obtenu le tableur informatique Excel créé par l'un des membres de l'équipe de négociation indienne pour effectuer les calculs des tarifs.



Compte rendu interne confidentiel de la seconde réunion de l'Indian Negotiating Team (INT), l'équipe de négociateurs du ministère de la défense en charge du contrat Rafale. © Document Mediapart

L'intermédiaire a enfin obtenu l'intégralité de l'offre révisée envoyée par Airbus au ministre de la défense indien en juillet 2014, au nom du consortium Eurofighter (*notre document ci-dessous*). Contacté au sujet de la fuite de ces documents, le ministère indien de la défense n'a pas répondu.



© Document Mediapart

Sushen Gupta avait donc toutes les informations nécessaires pour contrer les arguments indiens. Il a activement participé à la stratégie de Dassault, calculant le meilleur prix dans des tableurs informatiques. Dans l'un d'entre eux, créé le 20 janvier 2016, l'une des colonnes aboutit à un tarif de 7,87 milliards.

C'est exactement le prix proposé par la France le lendemain, lors d'une nouvelle séance de négociation. Les Indiens réclament un nouveau rabais. Refus des Français. La réunion est sèchement interrompue.



Quatre jours plus tard, le 25 janvier, le président François Hollande et le premier ministre indien Narendra Modi signent en grande pompe à New Delhi un protocole d'accord sur la vente des Rafale. Mais il ne s'agit que d'un accord politique, absolument pas contraignant. Les discussions «*progressent*», déclare François Hollande. En réalité, elles sont bloquées.

Dans un article publié en mai 2016, le site **Intelligence Online** (IOL) affirme que Thales a alors fait appel aux Gupta pour «*séduire*» le parti nationaliste hindou BJP du premier ministre Narendra Modi, afin de débloquent la situation.

Le contrat est finalement signé le 23 septembre par le ministre de la défense Jean-Yves Le Drian et son homologue indien. Lequel a finalement accepté la dernière offre française à 7,87 milliards, pourtant fermement rejetée six mois plus tôt.



Le ministre de la défense Jean-Yves Le Drian et son homologue indien Manohar Parrikar signent le contrat de vente des Rafale à l'Inde, le 23 septembre 2016 à New Delhi. © Dassault Aviation

Cette décision fait grincer des dents au ministère indien de la défense. À tel point que trois des sept négociateurs signent une note confidentielle pour recenser les anomalies qu'ils disent avoir constatées.

Dans ce document, révélé par *The Hindu*, ils dénoncent notamment le changement de méthode de calcul des prix, qui a abouti selon eux à un tarif trop favorable à Dassault. Ils estiment aussi que l'Eurofighter était moins cher.

Cette note a été contredite par le CAG, la Cour des comptes indienne, qui estime que le prix obtenu est au final 17% moins cher que celui de l'appel d'offres initial. La Cour suprême indienne a pour sa part statué qu'il n'y avait aucun soupçon suffisant pour ouvrir une enquête. Mais la Cour n'avait pas les informations issues de l'enquête de l'Enforcement Directorate, l'agence antiblanchiment indienne.

L'affaire s'est très bien terminée pour Dassault. Et l'intermédiaire Sushen Gupta a été de nouveau récompensé. En mars 2017, l'une des sociétés indiennes de la famille, Defsys Solutions, facturait 1 million d'euros à Dassault pour la fabrication de cinquante maquettes de Rafale (*lire le **premier épisode** de notre enquête*).

Defsys Solutions est aussi devenue, selon un communiqué de Dassault, l'un des sous-traitants du contrat indien des Rafale. Dassault a refusé de nous préciser la nature et le montant du contrat.

### Boite noire

Nous avons envoyé des questions détaillées par écrit à tous les protagonistes de l'affaire.

Les quatre principales sociétés qui fabriquent le Rafale et ses équipements, soit Dassault Aviation, Thales (électronique), Safran (moteurs) et MBDA (missiles), ont refusé de nous répondre, indiquant ne vouloir faire aucun commentaire.

Contacté et relancé par courriel à plusieurs reprises, l'intermédiaire Sushen Gupta n'a pas répondu.

La porte-parole du ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, qui était ministre de la défense à l'époque des faits, nous a fait parvenir une courte réponse écrite (*à lire intégralement dans l'onglet Prolonger*). Le ministère des armées nous a répondu qu'il n'a «*pas de commentaires supplémentaires à ajouter à ceux*» que nous a envoyés le Quai d'Orsay. L'ancien président de la république François Hollande nous a répondu par SMS.

L'Enforcement Directorate, l'agence indienne antiblanchiment, nous a confirmé avoir reçu nos questions puis n'a pas répondu. Même chose au ministère indien de la défense, où un attaché de presse a accusé réception de nos questions, puis n'a plus répondu.

Contactée par courriel, la société indienne IDS n'a pas répondu.

## Prolonger

**La conseillère presse du ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian nous a fait parvenir la réponse suivante :**

« Comme déjà indiqué en 2018 lorsque certaines de ces informations ont été publiées dans la presse indienne, nous rappelons que l'accord intergouvernemental signé le 23 septembre 2016 entre les gouvernements français et indien pour la fourniture à l'Inde de 36 avions Rafale porte sur les seules obligations du gouvernement français de s'assurer de la livraison et de la qualité de cet équipement.

Le gouvernement français n'est en aucune façon impliqué dans le choix des partenaires industriels indiens qui ont été, sont ou seront sélectionnés par les industriels français. Conformément à la procédure

d'acquisition indienne, les industriels français ont toute liberté de choisir les partenaires industriels indiens qu'ils estiment les plus pertinents puis de présenter pour approbation au gouvernement indien les projets d'offsets [contreparties locales accordées par les industriels français dans le cadre du contrat, ndlr] qu'ils souhaitent réaliser en Inde avec ces partenaires locaux afin de remplir leurs obligations à cet égard.

En l'occurrence, des accords ont déjà été signés par les industriels français avec de très nombreuses entreprises indiennes, publiques et privées, dans le cadre du droit indien.

Anil Ambani a eu des contacts au sein de l'administration française, comme il est normal pour le dirigeant d'un grand groupe industriel étranger.

En aucun cas nous ne validons les informations dont vous faites état dans vos autres questions. »

**Directeur de la publication :** Edwy Plenel

**Direction éditoriale :** Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel :** contact@mediapart.fr

**Téléphone :** + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie :** + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur :** la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.